



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE SAINT ETIENNE

Tenue le :
Vendredi 19 janvier 2024
A : 19h00
Au : Golf de Saint-Etienne
62 rue Saint Simon 42000
SAINT ETIENNE

Assemblée présidée par : Patrice Lachaume - Président de l'Association Sportive du Golf de Saint-Etienne

Procès-verbal rédigé par : Laurent MARTINEZ – Trésorier Adjoint - Secrétaire désigné pour la séance

I-ORGANISATION

Les convocations à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Sportive du Golf de Saint-Etienne ont été adressées à ses membres votants, par courriers postaux en date du 15/12/2022. Dans chaque convocation était indiqué l'ordre du jour. Il était indiqué que les statuts en cours et que la proposition des nouveaux étaient consultables sur le site de l'ASGSE.

70 membres de l'Association étaient présents à cette assemblée générale extraordinaire, et 55 représentés par procuration soit au total 125 membres.

II-Ordre du Jour

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Modification des statuts (soumis à vote)

Clôture de l'assemblée Générale extraordinaire

III-Modification des statuts (soumis à vote)

Présentation par Patrice LACHAUME- Président de l'ASGSE

Le président remercie Frédérique BOUILLOC pour son aide.

Il a fait vérifier la cohérence des nouveaux statuts par M. LOPEZ avocat de la FFG.

Le président explique la raison de la modification des statuts. La principale est qu'un des articles oblige l'AS à convoquer ses membres pour les Assemblées Générales par courrier.

Ce qui fera économiser à l'AS environ mille euros par an.

Après une explication des différents articles modifiés, l'assemblée passe au vote.

VOTE : LES NOUVEAUX STATUTS SONT ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Clôture de l'assemblée générale extraordinaire par le président

Validé par le Vice-Président Fabien BESSON et par le Président Patrice LACHAUME